

IRISCARE - BUDGET



Aperçu 2023¹

Recettes	1.717.174.281,10 €
Dotation Allocations Familiales	1.041.855.000,00 €
Dotation Santé	425.284.000,00 €
Dotation Aide aux Personnes	92.951.000,00 €
Dotation Non-marchand	31.211.000,00 €
Dotation Fonctionnement	48.999.000,00 €
Dotation Investissements	1.890.000,00 €
Allocations familiales à récupérer	61.600.472,46 €
Subventions à récupérer	4.774.671,50 €
Remboursement frais d'administration caisses	0,00 €
d'allocations familiales et mutualités régionales	95.194,67 €
Remboursement frais d'administration ORINT	409.876,53 €
Remboursement fonds Maribel	3.279.148,52 €
Régularisations mutualités Bruxelloises	2.467.863,07 €
Conventions internationales	107.887,72 €
Recettes de fonctionnement (loyer, ...)	2.249.166,63 €

Dépenses	1.736.063.266,59 €
Paiement des prestations familiales ¹	1.058.291.202,53 €
Prestations familiales irrécouvrables	193.060,69 €
Subventions facultatives politique familiale	18.000,00 €
Subventions organiques politique familiale	0,00 €
Cotisations 2 ^{ème} pilier de pension	355.159,01 €
Subventions facultatives ² "Santé"	2.298.719,37 €
Subventions facultatives "Aide aux Personnes"	17.880.559,54 €
Subventions organiques "Aide aux Personnes"	40.431.784,52 €
Montants irrécouvrables de soins de santé et d'aide aux personnes	40.044,99 €
Frais d'étude et de communication	115.918,01 €
Soutien aux maisons de repos	0,00 €
Achat de matériel de protection et de vaccination	329.459,42 €
Allocation d'aide aux Personnes Agées (APA)	31.379.972,14 €

¹ Sont repris ici les montants nets provisoires des liquidations.

² Les subventions facultatives sont décidées chaque année par les organes de gestion d'Iriscare, tandis que les subventions organiques sont basées sur la législation ou des conventions.

IRISCARE - BUDGET



Aperçu 2023¹

Subventions facultatives "Accord non-marchand"	33.643.929,14 €
Dépenses principalement financées via les mutualités bruxelloises ³ :	
- Maisons de repos	328.587.705,06 €
- Santé Mentale (maisons de soins psychiatriques et initiatives d'habitations protégées)	27.465.129,99 €
- Conventions de revalidation	42.098.865,94 €
- Équipes palliatives multidisciplinaires	1.117.292,26 €
- Sevrage tabagique	42.260,00 €
- Aides à la mobilité	5.704.000,00 €
- Conventions Internationales et régularisations	4.428.670,57 €
- Régularisations mutualités bruxelloises	2.797,56 €
Frais d'administration organismes de paiement :	
- caisses d'allocations familiales	15.738.619,48 €
- mutualités régionales (SMR's et CAAMI)	11.244.989,69 €
Frais de fonctionnement au SPF Sécurité Sociale - APA	0,00 €
Frais d'administration ORINT (Organe interrégional pour les prestations familiales)	64.685,20 €
Expertises médicales (SPF Sécurité Sociale)	72.302,52 €
Indemnité à l'INAMI gestion administrative conventions internationales	66.754,54 €
Frais de personnel et de fonctionnement	50.239.130,04 €
Frais d'investissement	1.776.355,20 €
Remboursement des dotations de fonctionnement des Services du Collège Réuni	61.826.070,88 €
Remboursement des dotations d'investissement des Services du Collège Réuni	609.828,30 €

RESULTAT (recettes - dépenses)

-18.888.985,49 €

³ Il s'agit des compétences qui ont été reprises de l'INAMI.